N°SIRET 511 872 830 00027
N° AGREMENT 91660143766

Centre de Formation des Métiers de l'Artisanat

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – RGPD : Comment mettre mon entreprise du Bâtiment en conformité

PERSONNES CONCERNEES :

Toute personne ayant une action sur la réponse aux marchés publics, marchés de travaux du bâtiment.

DUREE

1 jour – 8 heures

CALENDRIER DE LA FORMATION

05 DECEMBRE 2018

HORAIRES

De 8 h 30 à 12 h 30 - 13 H 30 à 17 H 30

LIEU

Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne 66000 PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION (par personne)

224 € non assujetti à la TVA

OBJECTIF

Décrire la démarche à entreprendre et les bonnes pratiques pour se mettre en conformité avec les obligations légales (RGPD)

Définir le cadre juridique du RGPD

Cartographier et créer un registre de traitement qui permettra de valider dans le temps la conformité au RGPD

METHODE PEDAGOGIQUE

Exposé du formateur, réflexion collective, Réflexion an sous-groupe, analyse de la pratique.

Evaluation / Documents :

La réalisation d'un cas pratique servira d'évaluation de la journée de formation

DEROULE DE LA JOURNEE

Rappel : les principes d la réglementation sur la protection des données personnelles – Le RGPD (General Data Protection Regulation). La sensibilisation des personnels cadres et non cadres sur le nouveau règlement européen.

RGPD # 1 : La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) ou Responsable de projet ou groupe de travail. La mise en place d'une démarche d'évaluation d'impact sur la vie privée (EIVP-PIA). La gestion des incidents/ violation sur les Données à Caractères Personnels et les procédures de notification.

RGPD # 2 : Qu'est-ce qu'une donnée personnelle dans les TPE-PME du Bâtiment ? Identifier les catégories de données personnelles et les différents traitements, ainsi que les acteurs (internes ou externes) qui traitent ces données. Les droits des personnes concernées. La conservation des preuves du respect du règlement.

RGPD # 3 : le traitement des données personnelles au niveau Ressources Humaines dans les TPE-PME du Bâtiment. La conservation des preuves du respect du règlement, le logiciel de paye.

RGPD # 4 : les traitements des données personnelles au niveau Communication, Marketing, Marchés Publics. La mise à jour des mentions légales et des formulaires de collecte des Données Personnelles sur les sites internet, les bons de commande, les rapports d »'intervention, compte rendu de chantier, Réseaux sociaux, logiciels de gestion commerciale.

RGPD # 5 : Quelles responsabilités pour les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous traitants). La révision des contrats / convention avec les sous-traitants. Marchés publics : Gestion des sous-traitants (DC4).

RGPD # 6 : La protection des données sous l'angle de l'informatique. La prise en compte de la sécurité des données dans les nouveaux projets (privacy by design). Comment assurer ses données. Surveillance des locaux, etc....

NOTA : Le stagiaire repartira avec des modèles de document de traitements adaptés à son secteur.

35, rue de Cerdagne
CS 59912 / 66962 Perpignan Cedex
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax 04 68 35 52 05
Mail : contact@upa66.fr / Site : upa66.fr